

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

N° du certificat : 791

N° de la norme : NQ 3680-910/2000-06-16 M1 (2004-09-10)

N° du protocole de certification : NQ 3680-915/2000-06-16

Date d'expiration : 2017-12-31

Le Bureau de normalisation du Québec, ayant reconnu la conformité de systèmes d'épuration autonomes pour les résidences isolées :

- biofiltre Ecoflo® (classe III);
- biofiltre Ecoflo® avec filtre de désinfection (classe V);
- biofiltre Ecoflo® avec lampe UV (classe V);
- DpEC + biofiltre Ecoflo® (classe IV);
- DpEC + lampe UV (classes IV et V);
- DpEC + FAS (classes IV et V);
- biofiltre Ecoflo Filtre Coco® + FAS (classe III)

(voir l'annexe au certificat pour une description complète des modèles à utiliser)


ainsi que l'aptitude du détenteur à fabriquer ces produits conformément aux exigences de la norme et du protocole de certification, délivre le présent certificat à :

PREMIER TECH TECHNOLOGIES LIMITÉE

DIV. PREMIER TECH AQUA

1, avenue Premier, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 6C1 Canada

Le présent certificat est délivré selon les règles précisées dans le document BNQ 9902-001. En foi de quoi, ont signé à Québec, le 16 janvier 2017.



Julie Conseiller, directrice des opérations
Bureau de normalisation du Québec



Jean Couture, chimiste
Certification



Le présent certificat demeure la propriété du BNQ et doit lui être retourné s'il le demande.
La validité du présent certificat de conformité est vérifiable à l'adresse www.bnq.qc.ca/fr/cients-certifies.html.